



NOTE DE CONJONCTURE

Occitanie – 1^{er} trimestre 2021

Le 1^{er} trimestre 2021, soumis à la pression de la troisième vague de l'épidémie Covid, a été marqué par une poursuite des fermetures administratives d'activités jugées « non-essentiels », des conditions strictes d'accessibilité ainsi que par le renforcement des restrictions de déplacements des personnes. Dans ce contexte, la situation en Occitanie, comme au niveau national, reste très atone en termes d'emploi et d'activité économique, malgré de légers signes d'amélioration en attente de confirmation au 2nd trimestre.

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET EMPLOI : Au 1^{er} trimestre 2021, l'emploi salarié régional progresse légèrement, de +0,5%. Si les secteurs de l'hébergement-restauration et de la fabrication de matériel de transport continuent de perdre des emplois, la construction et l'information-communication sont particulièrement dynamiques grâce à la création d'emplois hors intérim. En fin de trimestre, l'industrie et les services marchands restent largement déficitaires par rapport aux effectifs salariés d'avant-crise.

Les déclarations préalables à l'embauche de contrats de plus de trois mois dans la région sont ce trimestre encore nettement moins nombreuses qu'à la même période de l'année précédente.

La création d'entreprises marque le pas ce trimestre par rapport au trimestre précédent mais le nombre de créations est nettement supérieur à celui du 1^{er} trimestre 2020, début de la crise sanitaire et du confinement. La création diminue notamment dans la construction, mais augmente dans l'industrie. Ce trimestre, 67% de l'ensemble des nouvelles entreprises régionales sont des microentreprises. Les défaillances d'entreprises, probablement en raison des mesures d'aide mises en place par l'État, restent inférieures à celles observées les années précédentes.

Après la hausse du recours à l'activité partielle observée au 4^{ème} trimestre 2020, le nombre d'heures indemnisées est en diminution ce trimestre. Seuls deux secteurs sont en hausse : l'agriculture et surtout l'hébergement-restauration, toujours visé par les fermetures administratives durant ce 1^{er} trimestre. L'industrie et surtout le commerce ont eu nettement moins recours à l'activité partielle ce trimestre. Au global, 31,6 millions d'heures ont été chômées, 10% de moins qu'au trimestre précédent, même si le niveau reste haut par rapport au 1^{er} trimestre 2020 (24 millions d'heures).

Le taux de chômage reste stable ce trimestre, au niveau régional comme au niveau national.

Le nombre moyen de demandeurs d'emploi dans la région reste également stable après les fluctuations observées lors des trimestres précédents.

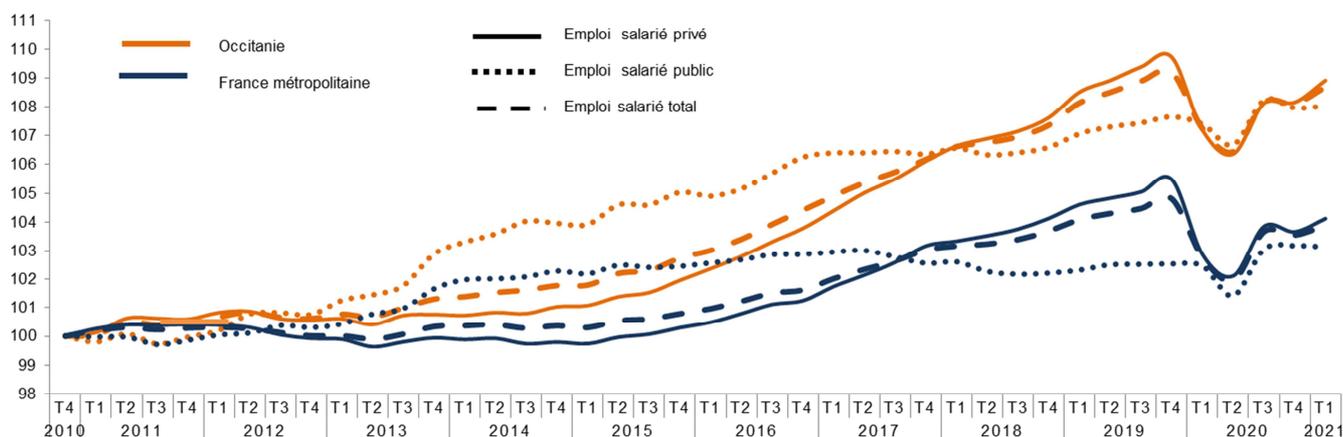
Néanmoins, le nombre moyen de demandeurs d'emploi à la fin du 1^{er} trimestre reste plus élevé que celui observé un an auparavant, notamment pour les jeunes et les demandeurs d'emploi de longue durée dont la situation continue à se dégrader.

POLITIQUES D'EMPLOI : Les prescriptions de contrats aidés sont en forte hausse par rapport au trimestre précédent tout comme par rapport au même trimestre de l'année précédente. Favorisées par la mise en place du plan 1jeune1solution, les prescriptions de CIE dans le secteur marchand s'accroissent encore ce trimestre. Globalement, 9 contrats sur 10 sont conclus en faveur d'un jeune de moins de 26 ans. Conséquence du plan de relance, le nombre de personnes en contrats aidés à la fin du 1^{er} trimestre augmente de 20%.

Emploi salarié

En Occitanie, à la fin du 1^{er} trimestre 2021, la région compte 2 045 420 emplois. C'est 27 860 emplois de plus depuis la fin du 1^{er} trimestre 2020, soit une hausse de 1,4%. Sur un trimestre, il progresse de +0,5%. Malgré cette embellie, la région n'a pas encore retrouvé son niveau d'emploi de fin 2019, le déficit s'élevant encore à 9 240 emplois.

Évolution de l'emploi salarié régional



Source : Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee

Ce trimestre, l'emploi salarié privé augmente de 0,8%, alors que l'emploi public ne progresse que de 0,1%. Avec 517 260 emplois, la région affiche un niveau d'emplois publics légèrement supérieur à celui observé un an auparavant (+ 3 040 emplois). Même s'il augmente légèrement ce trimestre, l'emploi salarié privé ne retrouve pas son niveau de fin d'année 2019 avec 11 370 emplois détruits.

Avertissements :

Dans les estimations d'emploi coproduites par l'Insee, la DARES et l'Acooss, l'emploi intérimaire est calculé dans un secteur dédié (celui des agences d'intérim) et est localisé au lieu de l'agence d'intérim. Afin d'obtenir une meilleure appréciation de l'emploi sectoriel de la région, le SESE Occitanie a réaffecté ces intérimaires au lieu de la mission et au secteur d'activité de l'établissement utilisateur d'intérimaires. Par conséquent, les volumes d'emploi par secteurs diffèrent de ceux diffusés par l'Insee.

Emploi salarié par secteur d'activité

	Emploi salarié total	dont intérim	Évolution trimestrielle
Agriculture	33 793	297	+0,3%
Industrie	236 269	13 155	+0,0%
Construction	137 321	14 183	+1,3%
Commerce	272 744	5 908	+0,6%
Autres services marchands	634 975	13 866	+0,7%
Services non marchands	730 313	3 155	+0,4%
Total	2 045 416	50 564	0,5%

Sources : Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee. Traitement SESE Occitanie

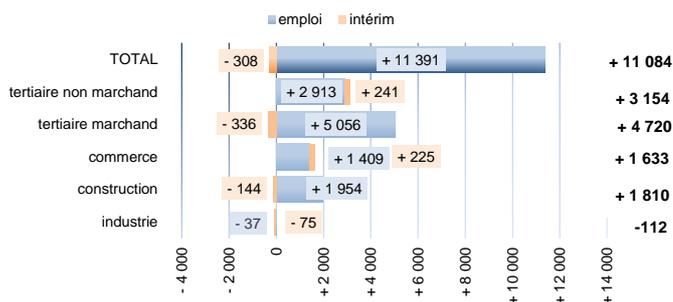
Malgré un rebond estival en 2020, le secteur de l'hébergement et de la restauration perd encore de l'emploi ce trimestre : -1,3% sur un trimestre et -7,2% sur un an. Plus de 1 000 emplois ont été détruits sur un trimestre. La fabrication de matériel de transport est également très touchée par les pertes d'emploi : -1,4% ce trimestre, soit 650 emplois perdus, et -6,5% sur un an.

Dans la construction, le rebond observé les 3 trimestres précédents se confirme (+1,3% ce trimestre, soit 1 810 emplois supplémentaires). Le secteur de l'information et de la communication est le plus dynamique ce trimestre avec 1 320 emplois supplémentaires et une progression de 2,5%. Avec une hausse de 1,4% et 1 470 emplois de plus, le secteur des autres activités de service est également bien orienté à la hausse.

La contribution de l'intérim à l'évolution de l'emploi atténuée légèrement les gains d'emplois salariés régionaux hors intérim, mais ne freine pas la progression de l'emploi ce trimestre.

Au niveau sectoriel, le secteur industriel perd à la fois de l'emploi salarié hors intérim et des postes intérimaires, mais sur de faibles volumes. La construction et le tertiaire marchand perdent de l'emploi intérimaire, mais sur de faibles volumes qui n'affectent pas les gains d'emploi. Le commerce et le tertiaire non marchand sont des secteurs dans lesquels le recours à l'intérim contribue à la hausse de l'emploi salarié.

Contributions de l'emploi et de l'intérim à l'évolution trimestrielle de l'emploi en Occitanie au 1^{er} trimestre 2021



Sources : Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee. Traitement SESE Occitanie

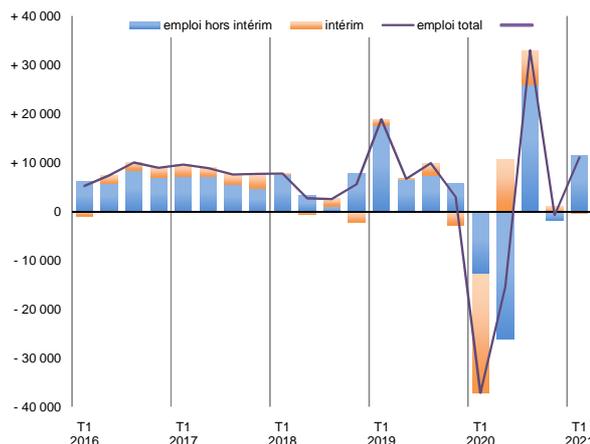
Sur un trimestre, l'emploi intérimaire perd 310 postes (-0,6%), alors que l'emploi hors intérim en gagne 11 390. Ce trimestre, l'intérim diminue de plus de 13% dans les activités financières et d'assurance. L'augmentation du recours à l'intérim est particulièrement forte dans l'hébergement-restauration (+20,8%), ainsi que dans l'information-communication (+13,2%).

Sur un an, on compte 18 350 emplois intérimaires de plus sur les 27 860 emplois créés, soit les deux-tiers des emplois.

Définition :

Le taux de recours à l'intérim est le nombre d'intérimaires en fin de trimestre rapporté au nombre total de salariés.

Évolution trimestrielle de l'emploi hors intérim et de l'intérim en Occitanie depuis 2016



Source : Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee, Traitement SESE Occitanie

Déclarations d'embauches

En Occitanie, au 1^{er} trimestre, l'URSSAF régionale a enregistré près de 156 000 déclarations préalables à l'embauche de contrats de plus de trois mois. Ce nombre est en net recul de 7,2% par rapport au même trimestre de 2020. Cette baisse est cependant moins marquée qu'au niveau national (-8,1%).

Sur un an, le nombre d'embauches de jeunes de moins de 30 ans pour un contrat de plus de 3 mois baisse de 3,3% en Occitanie alors que pour les plus de 30 ans, il recule de 11,0%.

Ce trimestre, les jeunes de moins de 30 ans représentent 51% des déclarations préalables à l'embauche.

Déclarations préalables à l'embauche au 1^{er} trimestre 2021

	Nombre de déclarations du trimestre	Evolution trimestrielle	Cumul 2020	Cumul 2021	Evolution annuelle
Occitanie	155 879	6,1%	168 002	155 879	-7,2%
France métropolitaine	1 790 125	2,1%	1 948 556	1 790 125	-8,1%

Source : URSSAF Occitanie

Créations d'entreprises

Au 1^{er} trimestre 2021, les créations d'entreprises marquent le pas par rapport au trimestre précédent, l'effet de rattrapage consécutif au confinement continuant à s'atténuer. Globalement, 22 927 entreprises ont été créées en Occitanie. C'est 4,0% de moins qu'au 4^{ème} trimestre 2020, mais 30% de plus qu'au 1^{er} trimestre 2020 qui incluait déjà un mois de confinement.

Par rapport au 1^{er} trimestre 2020, sans surprise, toutes les régions métropolitaines voient leur nombre de créations d'entreprises augmenter, de 18% en Corse à 42% dans les Hauts-de-France.

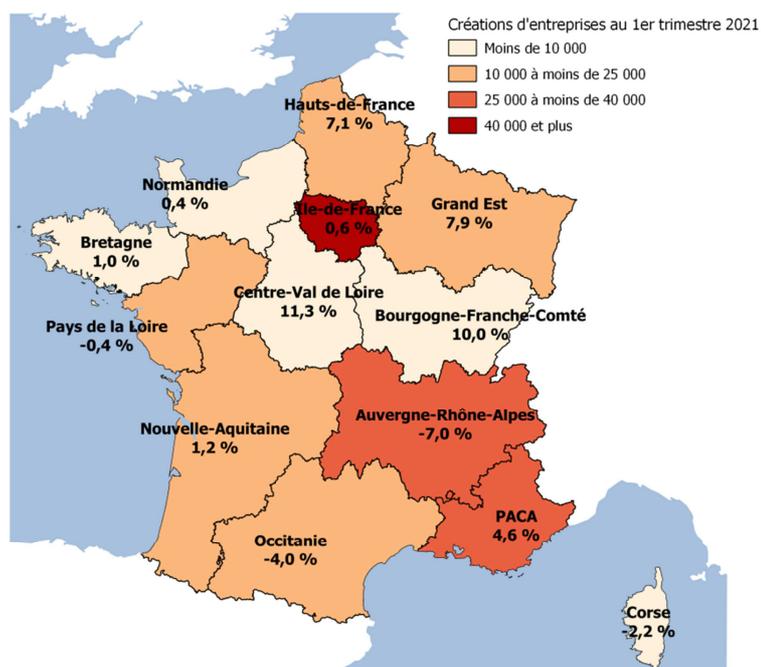
L'Occitanie se place en 4^{ème} position des régions les moins dynamiques ce trimestre, devant la Normandie, l'Auvergne-Rhône-Alpes et la Corse.

Sur un trimestre au niveau régional, la création d'entreprise diminue dans tous les secteurs d'activité hors dans l'industrie, où elle augmente de 7%. Elle diminue particulièrement dans la construction : -10% sur un trimestre.

Ce trimestre, 15 313 microentreprises ont été créées, soit 67% de l'ensemble des nouvelles entreprises régionales. Ce nombre est en baisse de 7% par rapport au trimestre précédent.

3 entreprises créées dans le secteur Commerce, transports, hébergement et restauration sur 5 le sont sous le statut de microentreprise.

Nombre de créations d'entreprises au 1^{er} trimestre 2021 et évolution trimestrielle

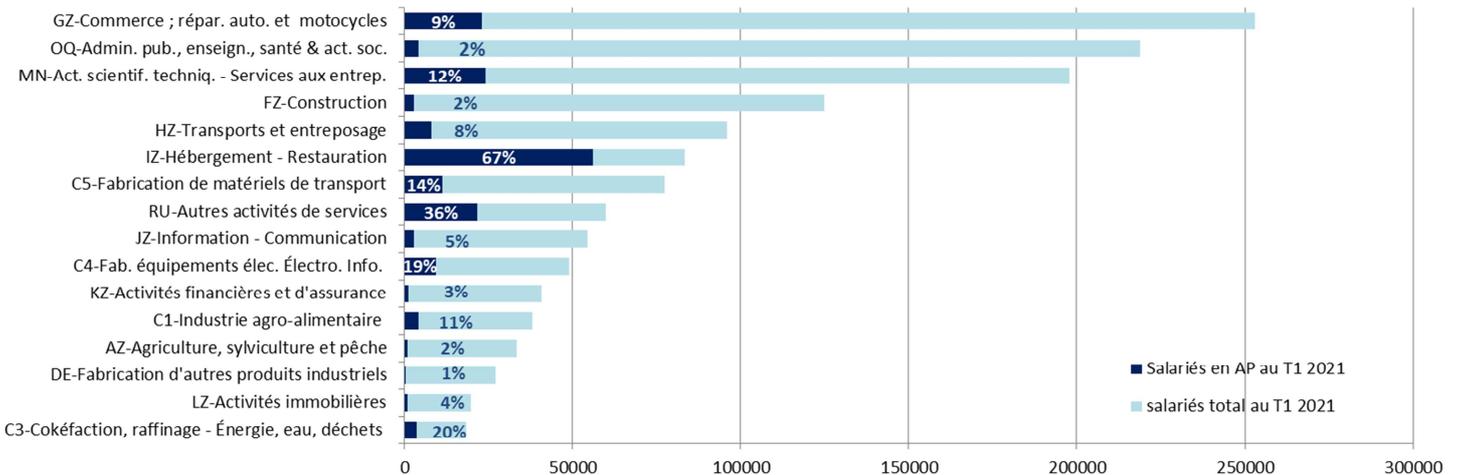


Source : INSEE REE Données cvs ©IGN

DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES

Activité partielle

Part des effectifs salariés indemnisés par l'activité partielle au 1er trimestre 2021



Source : Acooss, Insee, ASP, Dares, traitements DREETS

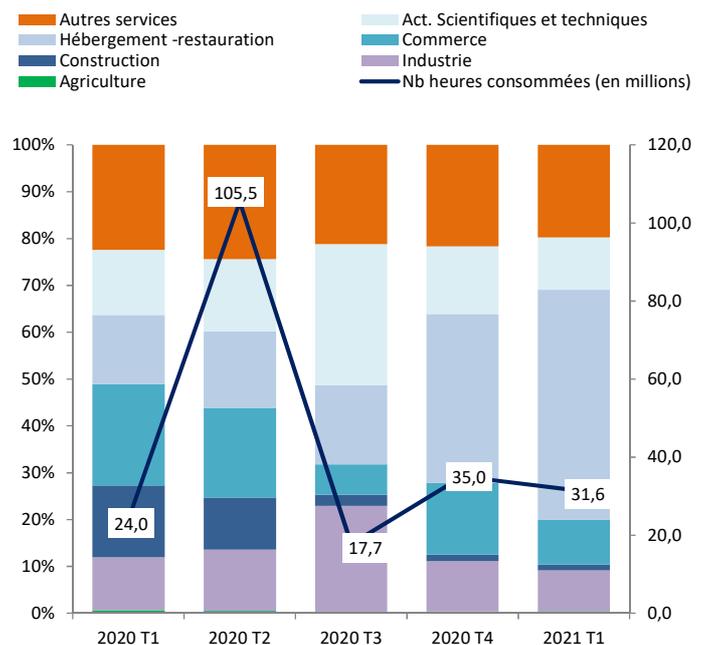
Le dispositif de l'activité partielle permet aux établissements confrontés à des difficultés temporaires de diminuer ou suspendre leur activité tout en assurant aux salariés une indemnisation pour compenser leur perte de salaire. Pour ce faire, les entreprises doivent déposer en DDETS(PP) (cf. note p.7) des demandes d'autorisations préalables.

Ensuite, si les heures ont effectivement été chômées, les entreprises en demandent l'indemnisation. L'indemnisation, assurée par l'employeur, est partiellement prise en charge par l'État et l'Unedic. **A partir du 1^{er} mars 2020**, pour faire face à la crise sanitaire l'activité partielle devient éligible aux salariés des particuliers employeurs ainsi qu'aux intérimaires, aux journalistes pigistes et aux salariés employés en France par une entreprise étrangère. Les montants d'indemnisations, pour faire face à la crise de la Covid-19 ont été revalorisés à partir du 1^{er} mars 2020 avec une prise en charge à 100% par l'État si le salarié touche moins de 8,03€/heure. Au-delà, l'État, comme auparavant, prend en charge 84% de la rémunération nette du salarié. A compter du 1^{er} juin 2020, le taux de prise en charge à ces conditions a été limité à certains secteurs touchés par une fermeture administrative

Au premier trimestre 2021, 40 400 établissements de la région bénéficiaient d'une autorisation des services de l'Etat pour placer leurs salariés en activité partielle. Plus de 8 établissements sur 10 (33 000 établissements) ont effectivement eu recours au dispositif pour l'indemnisation de 173 400 salariés, soit environ 12% de l'effectif salarié privé de la région.

Avec 31,6 millions d'heures chômées durant le trimestre, le recours à l'activité partielle est en diminution par rapport au 4^{ème} trimestre 2020 (-10%), néanmoins le nombre d'heures indemnisées reste supérieur au niveau observé il y a un an (24 millions d'heures au 1^{er} trimestre 2020). Par rapport au trimestre précédent, le nombre d'heures indemnisées est en baisse dans presque tous les secteurs d'activité, excepté celui de l'agriculture (+ 22,1%) et celui de l'hébergement et la restauration (+22,5%).

Heures d'activité partielle consommées par trimestre en Occitanie et répartition par secteurs



Source : ASP, Dares, traitements DREETS

Touché depuis la fin de l'année 2020 par des fermetures administratives, le secteur de l'hébergement et de la restauration concentre à lui seul la moitié des heures chômées dans la région (49%) et deux tiers de ses salariés étaient en activité partielle ce trimestre (67%).

Avec 6,2 millions d'heures chômées, soit 20% du total régional, le secteur des autres services arrive en deuxième position ce trimestre. C'est également le secteur qui comptabilise le plus de salarié placés en activité partielle (36%) après l'hébergement et la restauration.

Le commerce, premier employeur de la région, est le secteur qui enregistre la plus forte diminution du nombre d'heures indemnisées par rapport au trimestre précédent (-44%). Ainsi au début de

l'année 2021 seulement 9% des salariés étaient placés en activité partielle, contre 19% à la fin de l'année 2020.

Au sein de l'industrie le nombre d'heures chômées continue de diminuer (-27,4%) pour s'établir à 2,7 millions au premier trimestre de l'année 2021. C'est la fabrication de matériel de transport qui concentre la majorité des heures (43%) et des salariés (39%) indemnisés. Malgré une diminution globale, la situation n'est pas homogène dans l'ensemble du secteur industriel car pour le 2^{ème} trimestre consécutif, l'industrie agro-alimentaire enregistre une hausse des heures indemnisées (+112,6% au total depuis le 3^{ème} trimestre 2020).

La situation économique du secteur de la construction continue de s'améliorer et le recours à l'activité partielle est désormais marginal, avec moins de 400 000 heures consommées en 3 mois.

Défaillances d'entreprises

Au 1^{er} trimestre 2021, 615 défaillances d'entreprises ont été enregistrées en Occitanie, représentant un peu plus de 8% des défaillances en France. Ce nombre est en baisse de 26% par rapport au 1^{er} trimestre 2020, et de 12% par rapport au 4^{ème} trimestre 2020.

Le nombre de défaillances est toujours freiné par la modification des règles de déclaration de cessation de paiement depuis le printemps et par le soutien public aux entreprises.

Cette baisse sur un an est moins marquée qu'au trimestre précédent (-42%), le trimestre de comparaison incluant le mois de mars 2020, 1^{er} mois du confinement qui a conduit à une réduction du nombre de défaillances.

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation. Un jugement d'ouverture de procédure de défaillance ne se résout pas forcément par une liquidation. La notion de cessation correspond à l'arrêt total de l'activité d'une entreprise. Toutes les défaillances ne donnent pas des cessations. Toutes les cessations n'ont pas donné lieu à une défaillance.

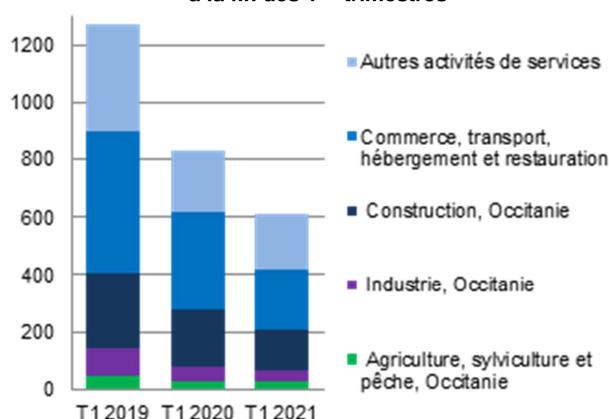
Le secteur de la construction, qui totalise 23% des défaillances, enregistre une baisse de 27% sur un an, mais une progression de 9% sur un trimestre. Les dépôts de bilan des secteurs du commerce, de la réparation automobile, des transports, de l'hébergement et de la restauration, qui représentent 35% des

Plans de sauvegarde et ruptures conventionnelles collectives

67 établissements de la région sont concernés par un Plan de Sauvegarde de l'Emploi instruit au 1^{er} trimestre 2021, pour un total de 1 922 emplois impactés. En nombre d'emplois impactés, le secteur des activités scientifiques et techniques est de loin le plus touché avec 669 salariés concernés dans 9 établissements de la région. Le secteur de la fabrication d'équipements électriques et électroniques durement touché au 4^{ème} trimestre 2020, avec plus de 2000 emplois susceptibles d'être supprimés, continue d'être impacté par la crise, avec 4 établissements et 414 emplois menacés par des procédures de PSE. Enfin, dans le secteur de la fabrication de matériel de transports ce sont près de 480 postes qui sont impactés par une procédure de PSE ce trimestre.

28 établissements sont concernés par une procédure de rupture conventionnelle collective (RCC) au 1^{er} trimestre 2021, contre 11 au trimestre précédent. En revanche, seulement 69 emplois sont impactés par ces procédures, soit une baisse de 67% par rapport au 4^{ème} trimestre 2020. Les établissements et les emplois touchés relèvent des secteurs de la fabrication de matériel de transport et de la fabrication d'autres produits industriels.

Cumul des défaillances d'entreprises à la fin des 1^{ers} trimestres



Source : Banque de France

défaillances enregistrées ce trimestre, diminuent de 38% sur un an. Le secteur industriel voit son nombre de dépôts de bilan baisser de 31% sur un an, mais sur de faibles volumes (6% des défaillances en région). Sur un trimestre, le nombre de défaillances augmente de 3% dans ce secteur.

Nombre de PSE et de RCC au 1^{er} trimestre 2021 en Occitanie

	Nombre d'établissements	Effectifs concernés
Plans de sauvegarde de l'emploi		
1 ^{er} trimestre 2021	67	1 922
4 ^{ème} trimestre 2020	99	4 280
Ruptures conventionnelles collectives		
1 ^{er} trimestre 2021	28	69
4 ^{ème} trimestre 2020	11	212

Source : DGEFP /RUPCO



CHÔMAGE ET DEMANDE D'EMPLOI

Taux de chômage

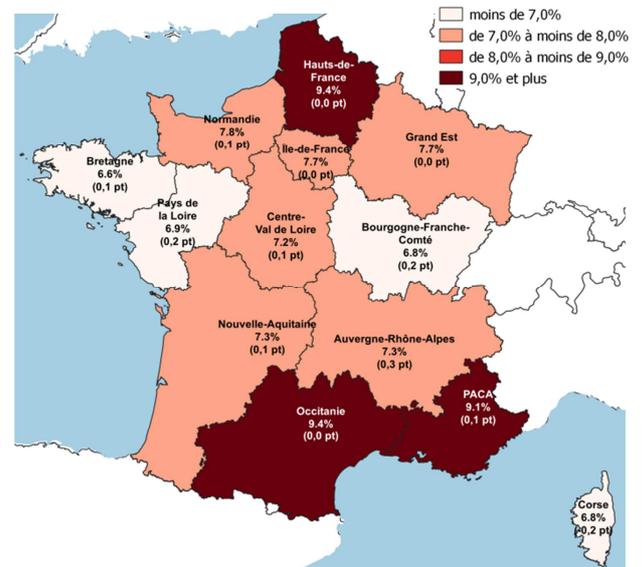
En Occitanie, au 1^{er} trimestre 2021, le taux de chômage au sens du BIT s'élève à 9,4% de la population active comme au 4^{ème} trimestre 2020. Cette stabilité contraste avec les fortes variations observées tout au long de l'année 2020. Le recul du taux de chômage au 2^{ème} trimestre de 0,7 point comme celui du 4^{ème} trimestre de 1,2 point sont en « trompe-l'œil » du fait des confinements qui ont eu pour conséquences le fait que les personnes n'ont pas pu faire de recherches, ni être disponibles pour trouver un emploi.

Le taux de chômage est de 0,1 point inférieur à celui du 4^{ème} trimestre 2019 (niveau d'avant crise) comme au niveau national.

Taux de chômage :

Le taux de chômage localisé est mesuré par l'Insee avec l'enquête Emploi, des données administratives sur l'emploi et les séries de demandeurs d'emploi de Pôle emploi. L'indicateur du taux de chômage est donc une synthèse de ces sources et répond aux normes fixées par l'Union européenne, à savoir : être âgé de 15 à 74 ans, être sans travail au cours de la semaine de référence, être disponible pour travailler, être activement à la recherche d'un travail au cours des quatre semaines précédentes ou avoir trouvé un emploi devant débuter dans les trois mois suivants.

Taux de chômage par région au T1 2021 et évolution trimestrielle



Source : INSEE taux de chômage localisés ©IGN

Demande d'emploi

Au 1^{er} trimestre 2021, en Occitanie, le nombre moyen de demandeurs d'emploi de catégories ABC s'élève à 595 980. Il est stable par rapport au trimestre précédent (+0,1% pour la France métropolitaine). Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A diminue de 0,1% alors que celui des demandeurs ayant exercé une activité réduite augmente de 0,3%.

Sur un trimestre, la demande d'emploi augmente chez les jeunes comme chez les seniors (respectivement +0,4% et +0,5%) mais sur un an, l'augmentation est beaucoup plus marquée chez les jeunes, +7,3% contre +4,9% chez les seniors.

Enfin, la situation des demandeurs d'emploi de longue durée ne cesse de se dégrader : en effet, le nombre demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an s'élève 306 500 ce trimestre, soit une hausse de 2,1% par rapport au trimestre précédent et de 13,0% sur un an contre respectivement +2,3% et 13,1% pour la France métropolitaine.

Demandeurs d'emploi moyen inscrits au cours du trimestre à Pôle emploi (catégories ABC)

	Nombre moyen au 1 ^{er} trimestre 2021	Évolution sur 3 mois	Évolution sur un an
Hommes	287 550	+0,1 %	+6,0 %
Femmes	308 430	0,0 %	+3,6 %
Jeunes	76 030	+0,4 %	+7,3 %
Seniors	162 750	+0,5 %	+4,9 %
DELD	306 500	+2,1 %	+13,0 %
Total	595 980	0,0%	+4,8 %

Source : Pôle Emploi- Données CVS-CJO

Demande d'emploi en fin de mois (DEFM) :

Le nombre de demandeurs d'emploi résulte de l'inscription (obligatoire pour ceux qui souhaitent bénéficier de l'allocation chômage) à Pôle Emploi. Tout demandeur d'emploi ne remplit pas les conditions qu'exige le BIT pour être considéré chômeur. De même, un chômeur BIT peut choisir de ne pas passer par Pôle Emploi pour rechercher un emploi. Pôle emploi différencie différentes catégories de demandeurs d'emploi en fonction de la durée d'emploi durant le mois :

- La catégorie A regroupe les personnes sans emploi qui sont tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi
 - Les catégories B et C regroupent les personnes ayant eu une activité réduite au cours du mois tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi
 - Les catégories D et E regroupent les personnes non disponibles pour occuper un emploi (en formation ou en contrat aidé)
- Les évolutions du taux de chômage et de la DEFM peuvent donc différer.

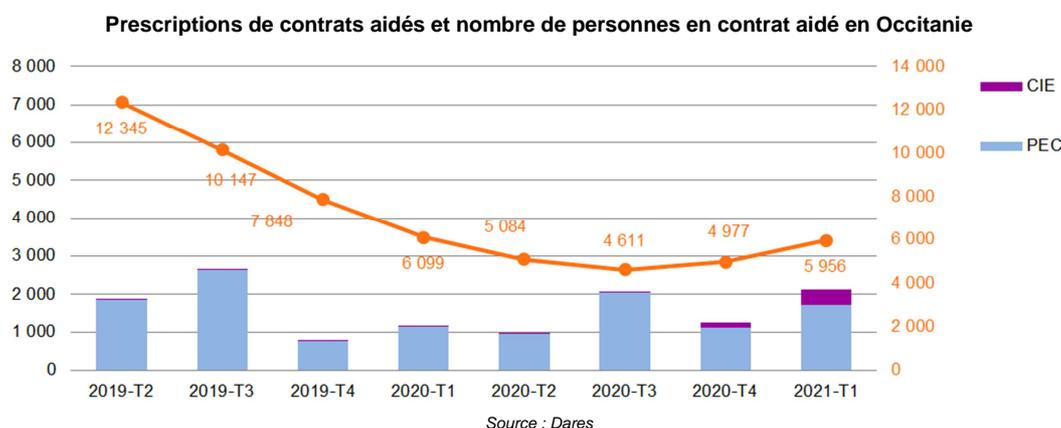
Depuis le premier trimestre 2018, la demande d'emploi est diffusée en moyenne des derniers jours des mois du trimestre, et non en stock au dernier jour du trimestre. Exceptionnellement, en raison de la crise sanitaire et jusqu'en août 2020, les données mensuelles sont de nouveau disponibles.

Parcours Emploi Compétences (PEC) et Contrat Initiative Emploi (CIE)

Au 1^{er} trimestre 2021, 2 130 contrats aidés ont été prescrits, en hausse de 87% par rapport au 1^{er} trimestre 2020 (990 de plus). Les prescriptions sont aussi en forte hausse sur un trimestre à +73%. Les renouvellements de contrats représentent une prescription sur quatre ce trimestre.

Favorisées par la mise en place du plan #1jeune1solution, les prescriptions du secteur marchand (CUI-CIE) s'intensifient depuis septembre 2020 : 396 CIE ont été conclus ce 1^{er} trimestre (19% des prescriptions totales). C'est deux fois plus qu'au précédent trimestre et davantage que sur l'ensemble des 2 précédentes années. 93% de ces prescriptions bénéficient à des jeunes de moins de 26 ans. Ceux-ci représentent aussi 47% de l'ensemble des prescriptions de contrats aidés du trimestre et un tiers des emplois occupés au 31 mars 2021. Fin mars, près d'un contrat aidé sur 10 est un CIE.

5 956 personnes sont en contrats aidés en fin de trimestre, un nombre en hausse de 20% sur un trimestre. Malgré l'afflux des nouveaux contrats CIE ces derniers mois, 38% des contrats en cours sont des renouvellements.



Le contrat unique d'Insertion (CUI) a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. Il prend la forme du contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand et du contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand. L'emploi d'avenir est une autre forme de contrat aidé destiné aux jeunes particulièrement éloignés de l'emploi, en raison de leur défaut de formation ou de leur lieu d'habitation. Il a pour objectif de permettre une insertion durable du jeune dans la vie professionnelle. Ces deux dispositifs ont été arrêtés au 1^{er} janvier 2018. Ils ont été remplacés par le Parcours Emploi Compétences (PEC), dont la mise en œuvre repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement mis en place à la fois par l'employeur et les services publics, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Le plan 1jeune1solution, mis en place par l'Etat et visant à limiter l'impact de la crise sanitaire sur les jeunes, prévoit notamment de faciliter l'entrée dans la vie professionnelle des jeunes en offrant des primes à l'embauche de jeunes de moins de 26 ans aux entreprises, de débloquer des moyens pour la prescription de contrats aidés, marchand ou non marchand, ou en développant l'embauche de jeunes éloignés du marché de l'emploi par le dispositif de l'Insertion par l'Activité Economique.

A compter du 1^{er} avril 2021, les Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) deviennent des Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS). Les Unités Départementales (UD) et les Directions Départementales de la Cohésion Sociale (et de la Protection des Populations) (DDCS(PP)) deviennent les Directions Départementales de l'Emploi, du Travail, des Solidarités (et de la Protection des Populations) (DDETS(PP)).

CHIFFRES CLÉS DE LA RÉGION OCCITANIE

Population

	Occitanie	France métropolitaine
Population en 2017	5 845 102	64 639 133
Population en âge de travailler (15-64 ans)	3 578 263	40 332 602
Population active	2 604 772	29 890 440
de 15 à 24 ans	259 404	2 218 121
de 25 à 54 ans	1 929 574	19 659 550
de 55 ans à 64 ans	415 794	4 010 417
Taux d'activité	72,8%	74,1%
Taux d'emploi	61,7%	64,2%
Taux de chômage (RP)*	15,2%	13,4%

* Le taux de chômage au sens du recensement est mesuré à partir des déclarations des personnes interrogées lors du recensement de la population. Il ne correspond pas à la définition du taux de chômage au sens du BIT. De manière générale, le chômage au sens du recensement est surévalué par rapport à celui du BIT.

Source : Insee, recensement de la population 2017, exploitation principale

Revenus / pauvreté

	Revenu disponible médian par UC	Allocataires du RSA
Occitanie	20 740 €	192 424
France métropolitaine	21 730 €	1 707 800

Source : Insee, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2018, CNAM, MSA 2019

Emploi (en milliers)

	Salarié	Non salarié	Emploi total
Occitanie	1 995	325	2 320
France métropolitaine	24 623	2 881	27 504

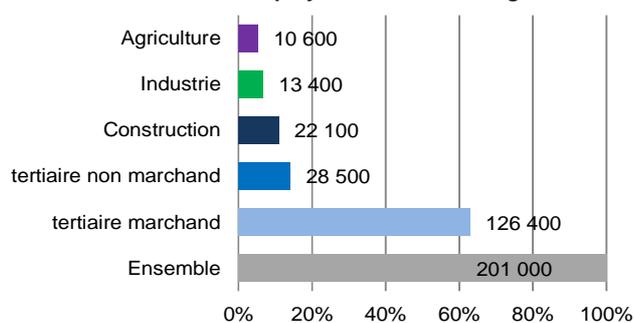
Source : Insee, Estimations d'emploi localisées (Estel) 2018 (données définitives)

Produit intérieur Brut en 2018

	Par habitant	Par emploi	En volume	Rang
Occitanie	29 487 €	74 045 €	173 Md€	4 ^{ème}
France métropolitaine	35 763 €	82 283 €	2 317 Md€	///

Source : Insee, comptes nationaux, données provisoires

Établissements employeurs actifs de la région



Emploi total de la région

